



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2026**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 39

Mis en ligne le : 11/06/2026

L'an deux-mille vingt-six et le cinq du mois de juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - M. MERSALI -
Mme CUILLIÈRE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA -
M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - Mme BERTHOLLAZ - M. RUFFIN -
Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON -
M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. HANACHI - M. COPPENS -
M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme
SIDOU - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Pouvoirs : M. GACHET à M. WAHARTE - Mme CZURKA à Mme ATTAF

Absents :

Secrétaire de séance : M. COPPENS

**MISE À JOUR DE L'ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION N° 21-162 EN DATE DU 7 OCTOBRE 2021
MODIFIÉE, RELATIVE À LA LISTE DES DIRECTIONS ET SERVICES CONCERNÉS PAR LE DISPOSITIF
DES ASTREINTES**

N° Acte : 4.5

Délibération N° 26-113

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et n°2002-62 du 14 janvier 2002 et n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 modifié relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

Vu la délibération n° 21-162 du 7 octobre 2021 modifiée portant sur les modalités de réalisation des heures supplémentaires et des astreintes,
Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 modifié fixant les taux des indemnités et modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'Intérieur,

Considérant la volonté de la commune d'étendre le dispositif des astreintes au personnel de la Direction des Sports, il convient de modifier l'annexe II de la délibération n° 21-162 du 7 octobre 2021 modifiée,

Considérant qu'il relève de la compétence de l'assemblée délibérante de fixer les conditions et les modalités de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires et des astreintes,

Article 1 :

L'annexe II relative à l'organisation des astreintes de la délibération n°21-162 susvisée est modifiée comme suit : le dispositif des astreintes est élargi aux directeurs, responsables de service, chargés de mission et responsables de secteur de la Direction des sports.

Article 2 :

Les autres dispositions restent inchangées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 29 voix Pour et 10 Abstentions (BRAVI Fabien / SIDOU Angélique / WAHARTE Stéphane représentant : GACHET Jean-Pierre / DEMOLON Cécile / GAUDE Alain / GIRAUD Amandine / RAPETTO Stéphanie / NIETO Béatrice / FARRUGIA Philip)

APPROUVE l'extension du dispositif des astreintes à la Direction de sports, annexé à la présente délibération

PRECISE que les crédits correspondants à l'ensemble des dispositions ci-dessus sont prévus au budget de la collectivité

IMPUTE la dépense au chapitre 12 du budget de la collectivité

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'application de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

M. COPPENS



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 10 juin 2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA



ANNEXE II

SEANCE du 30 AVRIL 2026

Organisation des astreintes

Direction / Service	Emplois	Objet	Période d'astreinte	Type d'astreinte
Direction Générale	Directeur	Décision/liens avec l'autorité territoriale/ intervention sur évènement exceptionnel, plan de sécurité	Semaine complète	Décision de la filière technique / autres filières
Police Municipale	Directeur, adjoint au directeur et responsable de service	Décision/liens avec l'autorité territoriale/intervention sur évènement exceptionnel, plan de sécurité	Semaine complète	Autres filières
Médecine professionnelle et préventive	Médecin de prévention	Intervention sur situation de travail exceptionnelle ayant ou pouvant avoir un impact sur la santé des agents municipaux	Semaine complète	Autres filières
Directions Générale des Services Techniques (Technor)	Responsable de pôle, responsable de secteur, chef d'unité, adjoint au responsable de secteur, électricien	Intervention sur dysfonctionnement dans les locaux, équipements et infrastructures de la commune	Semaine complète	Exploitation de la filière technique
Direction des services informatiques et télécommunications	Directeur, responsable de pôle, technicien	Intervention sur panne informatique ou téléphonique critique	Semaine complète	Exploitation de la filière technique
Direction de la Vie Associative et Participation Citoyenne	Chef d'équipe, agent de gardiennage	Ouverture et fermeture des locaux et équipements communaux mis à la disposition des associations	Week-end, du vendredi soir au lundi matin	Exploitation de la filière technique / autres filières
Direction Périscolaire et Loisirs	Directeur, responsable de pôle, coordinateur	Liaison avec les parents d'enfants en séjour à thème et organisation du rapatriement en cas d'accidents	Semaine complète (environ 8 par an)	Autres filières
Direction des Sports	Directeur, responsable de service, chargé de mission, responsable de secteur	Organisation ou accueil de manifestations sportives, la gestion des sites sensibles, le suivi des installations sportives complexes, contrôle et accompagnement des agents, encadrement et sécurisation des interventions	Week-end (environ 40 par an)	Sécurité de la filière technique
Tous les services	Directeur, adjoint au directeur, responsable de pôle, responsable de service, responsable de secteur, chargé de mission, chargé de communication, référent communication, chef de projet, coordinateur, emplois listés en annexe I	Préalerte en cas de conditions climatiques exceptionnelles prévisibles ou de déclenchement d'un plan de sécurité (situation de pré-crise ou de crise)	Selon la durée prévisible de l'évènement	Sécurité de la filière technique / autres filières

